



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XV - N° II – décembre 2013

Présentation sur la procréation assistée pour la Commission à la santé et au bien-être

par Mona Greenbaum, directrice générale, Coalition des familles homoparentales

En avril 2013, la Commissaire à la santé et au bien-être a reçu du ministre de la Santé et des Services sociaux le mandat de produire un avis sur les activités de procréation assistée au Québec. Pour mener à bien ce mandat, l'équipe du Commissaire a lancé un appel de mémoires, auquel la Coalition des familles homoparentales a participé en présentant deux mémoires.

Le premier mémoire a été produit en collaboration avec Dre Karine Igartua, présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec et directrice du Centre de l'orientation sexuelle de l'Université McGill, ainsi qu'avec Me Marie-France Bureau, professeure agrégée de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Le deuxième mémoire s'est fait en collaboration avec la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN).

Nous avons été invités à présenter de vive voix devant la Commission à la santé et au bien-être en septembre 2013.

En lien avec le mémoire que nous avons produit en collaboration avec la FQPN, nous avons recommandé :

- 1) Que le ministère de la Santé investisse dans la prévention et la recherche des causes de l'infertilité;
- 2) Que le ministère de la Santé mette en place un registre provincial qui ait comme objectif d'analyser les impacts médicaux à court et à long terme de la procréation assistée sur les femmes et sur leurs enfants, ainsi que les taux de réussite de ces technologies. Nous recommandons que ces données soient accessibles au public et non seulement aux chercheurs;
- 3) Qu'une procédure de dons de gamètes soit mise en place afin d'offrir la possibilité de choisir des donneurs de sperme et donneuses d'ovules à identité ouverte, pour permettre à nos enfants d'avoir accès à leurs origines;
- 4) Que le ministère de la Santé prévoie un mécanisme d'enregistrement des donneurs et donneuses de gamètes permettant aux enfants nés de ces dons d'accéder à de l'information génétique et médicale, mécanisme centralisé et géré par l'État.

Quant au mémoire produit par la Coalition en collaboration avec Dre Igartua et Me Bureau, il abordait un point précis, soit les critères d'admissibilité à la procréation.

Nous avons rédigé ce mémoire en raison de notre inquiétude liée aux propos récemment tenus dans les médias concernant le programme public de procréation assistée du Québec.

Nous avons lu dans les médias que les femmes célibataires et les couples de même sexe ne devraient pas avoir accès au système public parce qu'elles/ils ne souffriraient pas de problèmes médicaux. Afin de diminuer les dépenses gouvernementales, il a été suggéré que les traitements de fertilité ne soient réservés qu'aux couples infertiles hétérosexuels.

L'argumentaire contient plusieurs failles, sur lesquelles nous attirons votre attention :

1. *Retirer l'accès au programme public de procréation assistée aux lesbiennes et aux femmes célibataires ne va pas réduire significativement les coûts associés à ce programme.* À ce propos, les membres de la Coalition des familles homoparentales ont discuté récemment avec le Dr Michael Dahan, un spécialiste de la

fertilité à l'Hôpital Royal Victoria. Selon lui, les lesbiennes qui ont recours aux cliniques de fertilité contribuent de façon négligeable aux dépenses gouvernementales. La majorité d'entre elles n'ont recours qu'aux inséminations intra-utérines, soit le traitement le moins coûteux. De plus, les lesbiennes représentent une faible proportion de l'ensemble des patientes qui utilisent ces services.

2. *La capacité d'avoir ou de ne pas avoir un enfant n'est pas une condition médicale, mais plutôt un choix.* Cela est vrai tant pour les lesbiennes et les femmes célibataires que pour les couples hétérosexuels. En conformité avec la logique de cet argument défendu par certaines personnes, si notre système de santé ne couvre que les problèmes médicaux et non les situations qui découlent de choix personnels, les traitements pour le tabagisme ne devraient pas être couverts, ni ceux pour les personnes obèses ou adeptes de sports extrêmes. Devrions-nous pénaliser les individus qui ont besoin de soins parce qu'ils choisissent de vivre d'une certaine façon? Or, plusieurs traitements médicaux existent pour répondre aux considérations liées aux préférences des individus, et non à des maladies.

3. *Réduire l'accès aux services pour les lesbiennes réduira davantage leurs possibilités de fonder une famille, comparativement aux couples hétérosexuels.* Les couples hétérosexuels infertiles peuvent déjà avoir recours à l'adoption, alors que les options qui s'offrent aux lesbiennes et aux gais sont beaucoup plus limitées. L'adoption internationale est très difficile pour les gais et les lesbiennes à cause des lois des pays où il y a des enfants adoptables. Bien que l'adoption locale soit accessible aux personnes homosexuelles, le nombre d'enfants québécois potentiellement adoptables est limité. Par ailleurs, le processus d'adoption à travers le programme Banque-mixte est devenu de plus en plus compliqué au fil des années.

4. *Les lesbiennes qui se voient refuser l'accès à des services réguliers et gratuits mettront leur santé à risque afin d'avoir un enfant, à travers un réseau parallèle au système médical.* Le manque d'accès au système de santé peut désespérer plusieurs femmes, particulièrement celles dont la fécondité touche à sa fin. Elles peuvent alors se résoudre à demander à des amis, des connaissances ou même des étrangers de faire don de leur sperme. Certaines femmes diffusent ainsi des annonces dans les journaux ou sur des plateformes virtuelles pour avoir accès à un don de sperme. Les hommes qui acceptent de les aider n'ont pas nécessairement été testés pour les infections transmises sexuellement ou par le sang (ITSS), contrairement à ceux impliqués dans les cliniques de fertilité. Les femmes inséminées avec du sperme porteur du VIH ou d'une autre ITSS risquent d'en être infectées et d'infecter leur bébé.

5. *Refuser aux lesbiennes le droit d'accès aux cliniques de fertilité créera à nouveau un système discriminatoire.* La Coalition a travaillé pendant plusieurs années afin de permettre aux lesbiennes d'avoir accès à la procréation médicalement assistée. C'est en 2002, avec l'appui du gouvernement du Québec, que nos familles ont finalement obtenu reconnaissance et que les cliniques de fertilité ont ouvert leurs portes à nos membres. Présentement, l'État québécois reconnaît légalement les familles homoparentales et interdit, grâce à notre Charte des droits et libertés, les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Créer un système au sein duquel seules les personnes hétérosexuelles peuvent avoir accès à la parentalité serait envoyer le message dénigrant à l'intention de la communauté gaie et lesbienne à l'effet que nos familles n'ont pas la même valeur que les autres types de familles.

Nous vivons dans une société progressiste qui est reconnue mondialement pour son acceptation de la diversité sexuelle et pour l'égalité des droits dont jouissent les gais et les lesbiennes. Reléguer les familles homoparentales au statut de citoyens de seconde classe en limitant leur accès aux services de santé serait adopter une posture hypocrite, particulièrement au regard de la Politique nationale de lutte contre l'homophobie et de son plan d'action.

Nous espérons que les remarques que nous avons entendues dans les médias ne reflètent pas le point de vue du gouvernement. Nous réitérons qu'il s'agit là de propos réducteurs et discriminatoires.

Nous faisons le souhait que le gouvernement maintienne son ouverture à l'égard des communautés gaie et lesbienne dans tous les domaines, dont le programme public de procréation assistée. La seule discrimination justifiable d'un point de vue éthique afin de restreindre l'accès à la procréation médicalement assistée en est une fondée sur le bien-être de l'enfant. Dre Karine Igartua a présenté la recherche sur les familles homoparentales, qui comprend des centaines d'études sur la capacité parentale des parents gais et lesbiennes et le bien-être des enfants dans ces familles.

Nous espérons également que le gouvernement considèrera l'importance d'encadrer légalement la pratique de la gestation pour autrui, tel que mentionné dans notre mémoire. Pour les hommes gais au Québec, la gestation pour autrui est la seule façon d'avoir des enfants qui leur sont génétiquement liés. Me Bureau a expliqué comment le vide juridique à cet effet porte préjudice aux mères porteuses, aux donneuses d'ovules, aux parents d'intention ainsi qu'à leurs enfants.

Le rapport de la commission sera publié en mars 2014.

.....
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6
.....

Les nouvelles en bref à décembre 2013

Les nouvelles du Québec

Septembre 2013 – Le Centre de lutte contre l'oppression des genres, un organisme indépendant financé par les étudiants et étudiantes de l'Université de Concordia, dont le mandat est de promouvoir l'égalité entre les genres et l'autonomisation, tente de faciliter la procédure pour le changement légal du genre. Selon le Code civil du Québec, quiconque désire modifier son marqueur de genre – représenté par le petit M ou F sur les papiers d'identité – doit d'abord subir une chirurgie de réassignement sexuel, la vaginoplastie pour les femmes trans et l'hystérectomie pour les hommes trans. Ces chirurgies sont couvertes par le régime d'assurance-maladie, mais les coûts connexes ne le sont pas. Les personnes doivent également être citoyennes canadiennes et être âgées de 18 ans ou plus.

Dans une plainte déposée devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec le 11 août, le Centre demande le retrait des exigences de modification chirurgicale, l'accessibilité à la procédure pour les non-citoyens et la réduction de l'âge minimal à 14 ans, ou plus jeune avec le consentement parental. Pour défrayer les coûts juridiques, le Centre a lancé une campagne de financement. Jusqu'à maintenant, le Centre a amassé près de 1 900 \$ de son objectif de 6 000 \$.

Gabrielle Bouchard, coordonnatrice du soutien entre pairs et défenses des droits trans du Centre, affirme que le prérequis de chirurgie représente « une stérilisation forcée. Certaines personnes souhaitent la modification du corps, mais d'autres pas. En fin de compte, la seule similarité entre les deux [chirurgies] est l'impossibilité d'avoir des enfants. »

En juin, juste avant les vacances d'été, l'Assemblée nationale examinait un projet de loi qui faciliterait pour les personnes trans la modification du marqueur de genre. Le projet de loi 35 aurait éliminé la nécessité de publication d'un avis de changement de nom et de l'adresse personnelle dans la gazette officielle de l'Assemblée nationale et dans un journal local. Le projet de loi était en voie d'adoption, mais celle-ci a été retardée à la dernière minute par une manœuvre d'obstruction libérale. Un porte-parole du ministère de la Justice a dit que le processus de consultation au sujet du projet de loi devrait reprendre à l'automne.

Les nouvelles Canadiennes

21 août 2013 – La Cour d'appel de l'Alberta reconnaît un homme gai comme le parent d'un enfant de 10 ans dont il n'est pas le père biologique. La décision historique met fin à une bataille juridique compliquée pour la garde entre l'homme, M. H., dont le nom ne peut être donné en entier dans le but de protéger l'identité de l'enfant, son conjoint et père biologique de l'enfant, M. R., et la mère biologique, Mme D. Dans son combat pour être reconnu comme un gardien légal de l'enfant, M. H. a affirmé que les lois de l'Alberta étaient discriminatoires envers lui en raison de son genre et de son orientation sexuelle parce que la loi provinciale détermine la parentalité masculine sur la base de l'existence d'une relation maritale ou de fait avec la mère biologique.

Selon l'arrangement de garde conclu entre les adultes – qui n'avait jamais été couché sur papier –, il était entendu que l'enfant né de Mme D., par procréation médicalement assistée avec le sperme de M. R., serait donné à MM. R. et H. Les hommes gais ont élevé la petite fille pendant les trois premières années de sa vie, alors que Mme D. et sa conjointe, Mme C., avaient des contacts réguliers avec l'enfant. Toutefois, lorsque les hommes se sont séparés en 2006, les parents biologiques ont rédigé une nouvelle entente faisant d'eux les gardiens légaux de l'enfant, M. R. ayant la garde principale. M. H. n'avait aucun accès à l'enfant.

M. H. a fait valoir qu'en lui refusant le statut de deuxième père, la loi était discriminatoire. Le tribunal est en accord, et la juge Suzanne Bensler a indiqué que la *Domestic Relations Act (Loi sur les relations familiales)*, en vigueur à l'époque de la naissance de l'enfant violait les droits et libertés de M. H. « La Loi a omis de tenir compte des situations parentales impliquant des couples homosexuels, et du fait, le requérant s'est vu refusé toute présomption parentale », a-t-elle ajouté.

L'avocate lesbienne Barbara Findlay salue la décision de la cour d'appel du mois dernier de maintenir la décision de 2011. « Je suis heureuse que les tribunaux de l'Alberta reconnaissent les droits des familles créées par des lesbiennes et des gais, même lorsque les lois ne l'ont pas prévu », a-t-elle confié de son bureau de Vancouver.

Les lois sur la parentalité de la Colombie-Britannique sont plus inclusives à l'égard des couples homosexuels que d'autres juridictions du pays, ajoute Mme Findlay (qui préfère que son nom soit en minuscules). « En Colombie-Britannique, nous avons une toute nouvelle loi, la *Family Law Act (Loi sur le droit de la famille)*, qui est entrée en vigueur en mars 2013 et qui stipule qu'un enfant peut avoir plusieurs parents, tant et aussi longtemps qu'un arrangement ait été fait avant la conception de l'enfant. Nous sommes donc, à certains égards, en avance sur les autres provinces du Canada en matière de relations », a-t-elle ajouté.

En vertu de la nouvelle loi de la Colombie-Britannique, les donneurs de sperme ou d'ovule n'auront aucune responsabilité juridique, à moins que les parties ne le déclarent expressément dans un contrat écrit. Les mères de substitution pourront également signer un contrat légal renonçant à leurs droits et responsabilités juridiques avant la naissance de l'enfant.

« Cela établit la possibilité, pour la première fois en Colombie-Britannique, d'une famille multiparentale comptant jusqu'à cinq personnes. Normalement, le droit de la famille ne reconnaît que deux parents pour un enfant à la naissance, mais en vertu de cette loi, il peut y en avoir jusqu'à cinq », soutient Dennis Dahl, avocat en droit familial à Vancouver.

23 août 2013 – Plus de 100 groupes canadiens de la société civile ont uni leurs forces pour demander des mesures concrètes en réaction au programme homophobe russe des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi. Les groupes ont signé une lettre ouverte au gouvernement canadien, au Comité international olympique (CIO), au Comité international paralympique (CIP), au Comité olympique canadien (COC), au Comité paralympique canadien (CPC), aux radiodiffuseurs partenaires canadiens des Jeux, aux sociétés commanditaires des Jeux de Sotchi, à virtuellement tous les organismes nationaux et provinciaux du Canada de lutte contre le sida, groupes de personnes handicapées, syndicats, groupes de défense des droits de la personne, groupes de femmes et églises.

On retrouve, entre autres, l'Église Unie du Canada, l'Université d'Ottawa, le Syndicat des Métallos, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, PFLAG Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et la Fédération canadienne pour la santé sexuelle.

Les groupes ont demandé aux parties auxquelles la lettre est adressée de prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité des personnes LGBT durant les Jeux et de faire pression sur le président russe Vladimir Poutine et le parlement russe afin de faire révoquer l'interdiction de ce qu'il est convenu d'appeler la « propagande homosexuelle » et d'enrayer la vague de violence envers la communauté LGBT en Russie.

Le mariage gai – un historique

7 septembre 2013 – Le réalisateur et producteur Kimjo Gwang-soo, 48 ans, et Kim Seung-hwan, 29 ans, PDG de l'entreprise de distribution de films gais Rainbow Factory se marient sur une scène temporaire construite au centre de Séoul en **Corée du Sud**. Plus de 1000 invités et citoyens ont assisté à la cérémonie. La Corée du Sud ne reconnaît toutefois pas légalement les mariages homosexuels.

30 septembre 2013 – Deux couples homosexuels sont les premiers à se marier légalement en Colombie. L'avocat et défenseur des droits des GLBT Germán Humerto Rincón Perfetti a annoncé qu'un juge du tribunal civil a déclaré Julio Alberto Cantor Borbón et William Alberto Castro Franco « unis civilement ». Pendant la même semaine, le plus important journal du pays publie également un article en une qui annonce le mariage légal d'Elizabeth Castillo et Claudia Zea, qui avaient également obtenu une licence de mariage de la part d'un autre juge du tribunal civil.

La Colombie se joint aux quelques pays d'Amérique latine qui ont adopté l'égalité en matière de mariage, y compris l'**Argentine**, l'**Uruguay** et plusieurs régions du **Brésil**. Certains États du **Mexique**, y compris la capitale, **Mexico**, célèbrent également les mariages homosexuels.

19 octobre 2013 – **Le plus haut tribunal de France** décide que les maires du pays ne peuvent refuser de célébrer des mariages homosexuels, rejetant ainsi une demande d'un groupe de maires qui affirmaient que les mariages homosexuels allaient à l'encontre de leurs croyances religieuses et morales.

La décision du Conseil constitutionnel suivait un appel des maires et greffiers qui s'opposaient à la loi française controversée légalisant les mariages homosexuels, laquelle est entrée en vigueur en mai dernier. Ils affirmaient que la loi sur les mariages homosexuels aurait dû comprendre une clause de « liberté de conscience », accordant aux fonctionnaires le droit de ne pas célébrer de mariages homosexuels si cela entraînait en conflit avec leurs croyances religieuses ou morales personnelles. Ils affirment que l'absence d'une telle clause de la loi va à l'encontre de la Constitution française.

Toutefois, le Conseil constitutionnel, la plus haute instance juridique de France, a rejeté cette allégation. Le groupe de maires affirme maintenant qu'il portera sa cause devant la Cour européenne des droits de l'homme.

21 octobre 2013 – Un juge a décidé en septembre que le **New Jersey** devait reconnaître les mariages homosexuels à compter du 21 octobre. L'administration du gouverneur Chris Christie a porté cette décision en appel et demandé un délai quant à la date d'entrée en vigueur. La Cour suprême de l'État affirme maintenant qu'elle ne retardera pas le début des mariages. Ceux-ci ont commencé à être célébrés le 21 et quelques heures plus tard, un porte-parole de Chris Christie a affirmé que l'appel serait abandonné. L'État est le 14^e des États-Unis à reconnaître les mariages homosexuels.

22 octobre 2013 – Les couples gais et lesbiens pourront se marier dans le **Territoire de la Capitale australienne** après l'adoption par l'Assemblée législative du territoire d'une loi visant à légaliser le mariage homosexuel. Les gens présents dans la tribune publique ont alors applaudi et chanté *Love Is In The Air*. Les premiers mariages devraient être célébrés en décembre.

27 octobre 2013 – Des centaines de personnes se rassemblent au centre de Hanoï au **Vietnam**, pour assister à la mise en scène d'un mariage entre deux couples homosexuels. Dans la chaleur d'une matinée automnale, deux couples homosexuels vêtus comme des mariés ont simulé une cérémonie de mariage devant environ 300 personnes agitant des drapeaux arc-en-ciel et tenant des ballons colorés.

Le festival se tient avant un débat prévu sur la révision de Loi sur le mariage et la famille qui aura lieu à l'Assemblée nationale le 5 novembre. Le projet de loi ne comprend pas la légalisation des mariages homosexuels, mais retire l'article qui l'interdit dans la loi actuelle et comprend des clauses pour les couples qui vivent ensemble.

5 novembre 2013 – L'Assemblée générale de l'**Illinois** a adopté une loi légalisant les mariages homosexuels, plaçant la patrie de Lincoln en bonne voie de devenir le 16^e État à légaliser celui-ci. La Chambre des

représentants a adopté la loi de justesse par 61 voix contre 54 et le Sénat de l'État a fait de même un peu plus d'une heure plus tard, avec 32 voix contre 29 en faveur du projet. Le gouverneur Pat Quinn avait auparavant affirmé qu'il mettrait la loi en application.

Quatorze États, ainsi que **Washington D.C.**, autorisent les mariages homosexuels. Plus récemment, le **New Jersey**, le **Minnesota** et le **Rhode Island** l'ont autorisé. Même si l'Illinois semblait destiné à être le premier État du Midwest à approuver les mariages homosexuels dans sa législation, le Minnesota l'a fait avant et a commencé à célébrer les premiers mariages homosexuels pendant l'été. L'**Iowa** autorise également les mariages homosexuels en raison d'une décision du tribunal et non d'un vote législatif.

14 novembre 2013 – Un projet de loi pour la légalisation du mariage homosexuel dans l'État **australien de la Nouvelle-Galles-du-Sud** a échoué par un vote serré de 19 voix contre 21. Les membres du conseil législatif de L'État se sont prononcés contre l'idée que la Nouvelle-Galles-du-Sud devienne le deuxième État australien à légaliser le droit au mariage pour les couples de même sexe.

15 novembre 2013 – **Hawaii** est devenu le 15^e État à légaliser le mariage homosexuel alors que le gouverneur Neil Abercrombie a entériné un projet de loi qui autorisera les mariages homosexuels dès le 2 décembre.

Les nouvelles internationales

20 septembre 2013 (Aljazeera) Le pape François affirme que l'Église catholique doit se défaire de son obsession au sujet de l'avortement, la contraception et l'homosexualité et devenir plus clément ou courir le risque que son édifice moral s'effondre « comme un château de cartes ». Indiquant un changement important dans le ton du **Vatican**, le pape François a dit, dans une entrevue avec un journal jésuite italien, que l'Église s'était « enfermée dans de petites choses, à une façon de penser mesquine », et ne devrait pas condamner si promptement.

Dans un changement de cap remarqué de son prédécesseur Benoît, qui avait déclaré que « l'homosexualité était un trouble intrinsèque », François a affirmé que lorsque les homosexuels lui ont dit être sans cesse condamnés par l'Église et se sentir « blessés socialement », il leur a dit que « ce n'est pas l'intention de l'Église ». Il a réitéré son commentaire fait lors d'un vol de retour du Brésil en juillet qu'il n'était pas en position de juger les homosexuels qui sont de bonne volonté et en quête de Dieu.

22 septembre 2013 (The Advocate) Les membres d'un parti politique **italien** ont organisé un « kiss-in » pour protester contre le manque de force d'un projet de mise à jour de la loi nationale sur les crimes haineux incluant du vocabulaire pour protéger les personnes GLBT.

La mesure permettrait à la loi qui date de 20 ans d'intenter des poursuites en justice pour des crimes fondés sur l'homophobie ou la transphobie. Toutefois, les membres de MoVimento 5 Stelle (M5S) ont organisé un « kiss-in » de couples de même sexe, tandis que d'autres personnes brandissaient des affiches invitant à « plus de droits ». Les membres de ce parti croient que le projet de loi ne va pas assez loin dans sa restriction de l'homophobie. Un projet de loi contre l'homophobie a été suspendu juste avant les vacances d'été, mais pendant ce temps, un jeune de 14 ans s'est enlevé la vie en affirmant être victime d'intimidation homophobe. Son décès a incité la présidente de la Chambre des communes, Laura Boldrini, à faire en sorte qu'une mesure soit adoptée cette année.

Le projet de loi a été entériné par la Chambre des communes jeudi par 354 voix contre 79, mais on ne s'attend pas à ce qu'il soit facilement adopté par le Sénat, où les membres du parti du président Silvio Berlusconi, le Peuple de la liberté, ont déjà promis que le projet de loi serait rejeté parce qu'il enfreint la liberté d'expression.

26 septembre 2013 (The Advocate) Le fabricant de pâtes **italien** Barilla aurait apparemment un problème avec les familles gaies. Le président de l'entreprise a dit sur les ondes radiophoniques de l'émission *La Zanzara* que le plus grand fabricant de pâtes au monde ne présenterait jamais des couples homosexuels dans ses publicités. « Je ne tournerais jamais [une publicité] avec un couple homosexuel, pas par manque de respect, mais parce que nous ne sommes pas d'accord avec eux », a déclaré Guido Barilla, d'après la traduction de l'agence Reuters.

« Nous représentons une famille classique où la femme joue un rôle fondamental... Si [les gais] ne sont pas d'accord, ils peuvent manger d'autres marques. »

Pour être certain d'être bien compris, M. Barilla a ajouté: « Je n'ai aucun respect pour l'adoption par des familles gaies parce que cela concerne une personne qui n'est pas en mesure de faire un choix. Tout le monde a le droit de faire ce qu'il veut, sans déranger les autres tout autour. »

Les répercussions aux commentaires de M. Barilla ont été quasi immédiates, alors que les militants GLBT en Italie et partout dans le monde ont appelé au boycottage des produits Barilla. Vers l'heure du midi, en Italie, le mot-clic **#boicottbarilla** était un sujet tendance sur Twitter.

27 septembre 2013 (Impact News) Une rencontre sans précédent de ministres gouvernementaux demande une mesure d'urgence pour mettre fin à la montée de la violence et de la discrimination envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres (GLBT). La rencontre des fonctionnaires de près d'une douzaine de pays était la première à réunir tant de personnes des **Nations Unies** pour discuter des enjeux concernant les droits des GLBT.

« La rencontre d'aujourd'hui de ministres du monde entier témoigne d'un engagement majeur pour mettre fin à la persécution fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles », affirme Kenneth Roth, directeur général de Human Rights Watch. « Le défi qui attend maintenant les Nations Unies et les différents pays est de convertir l'engagement en action sur le terrain. »

La rencontre réunissait les ministres des Affaires étrangères de l'Argentine, des Pays-Bas et de la Norvège, le Secrétaire d'État des États-Unis, le ministre français du Développement pour la coopération, des hauts-représentants du Brésil, de la Croatie, de l'Union européenne, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que le haut-commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies. Les fonctionnaires canadiens étaient absents.

28 septembre 2013 (UK Telegraph) Une fillette de six ans prénommée Luana, ou « Lulu » pour les intimes, pourrait être la plus jeune personne en **Argentine** à avoir légalement changé son identité de genre reçue à la naissance. En mai 2012, l'Argentine a mis en application sa nouvelle loi sur l'identité de genre qui permet aux personnes de déterminer leur propre identité sexuelle et de genre, et d'être ainsi reconnues conformément sur leur carte d'identité nationale, la DNI, de même que sur l'extrait de naissance.

Gabriela, la mère de Lulu, a demandé au maire de Buenos Aires, Daniel Scioli, et à la présidente de l'Argentine, Cristina Kirchner, de permettre à sa fille d'être légalement reconnue comme une fille, alors qu'elle était un garçon à la naissance. Gabriela a dit aux fonctionnaires que sa fille s'identifiait comme telle depuis qu'elle avait commencé à parler.

Gabriela a d'abord déposé une demande de modification légale du genre de sa fille en décembre 2012. Toutefois, la demande avait été refusée en raison du jeune âge de la fillette. Cependant, le secrétaire à la jeunesse et à la famille de l'Argentine a par la suite annulé cette décision, invoquant un courant d'opinions international concernant les droits de la personne affirmant qu'une personne de moins de 14 ans pouvait légalement consentir à une telle modification. À la suite de cette décision, le maire Scioli a approuvé la demande de Lulu de changer son nom sur sa carte d'identité et son extrait de naissance, rapporte le *Telegraph*.

Les données de l'Argentine indiquent que le cas de Lulu est le premier au monde où un enfant transgenre a été en mesure de modifier légalement son identité de genre par une procédure administrative, sans avoir à passer par les tribunaux.

8 octobre 2013 (The Advocate) Le royaume du **Koweït** sur le golfe Persique prévoit identifier les personnes GLBT par un « test de dépistage médical » et leur interdire de mettre le pied au pays et dans les pays voisins, rapporte l'*International Business Times*. Selon le directeur de la santé publique du ministère de la Santé du Koweït, Yousof Mindkar, le test de dépistage de routine de ceux qui souhaitent pénétrer dans un des pays membres du Conseil de coopération du Golfe devrait comprendre un test de dépistage des personnes GLBT pour leur interdire l'accès.

« Les centres de santé font des tests médicaux pour évaluer la santé des expatriés qui veulent entrer dans un des pays membres du Conseil, a dit Mindkar au journal local *Al Rai*. Cependant, nous adoptons des mesures strictes qui aident à détecter les gais qui se verront par la suite interdire l'entrée au Koweït ou dans l'un ou l'autre des pays membres du Conseil. »

Les gestes homosexuels sont actuellement illégaux dans tous les pays membres du Conseil, y compris le Koweït, le Qatar et l'Arabie saoudite, et ceux reconnus coupables sont passibles d'un maximum de dix ans d'emprisonnement s'ils sont âgés de moins de 21 ans. Le Conseil de coopération du Golfe est une alliance politique et économique qui regroupe ces pays, ainsi que les Émirats arabes unis, Bahreïn et Oman.

L'annonce de ces tests a déclenché une vague d'indignation, avec des groupes GLBT invitant maintenant au boycottage de la Coupe du monde de soccer qui devrait pour l'instant avoir lieu au Qatar en 2022.

18 octobre 2013 (Pink News) Le premier couple gai à adopter en **France** l'a fait cinq mois après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité du mariage. Le couple a été identifié dans *Le Monde* comme Caroline et Pascale A, et s'est marié en juin. Le couple a maintenant obtenu l'autorisation qu'une des femmes adopte les filles de l'autre, Laure et Lise, conçues par insémination artificielle avec un ou des donneurs inconnus.

L'Association des parents et futurs parents gais et lesbiens a salué l'annonce, et a dit qu'on pourrait entendre dans les couloirs des écoles françaises : « Deux mamans ou deux papas, c'est possible! »

21 octobre 2013 (Huffington Post) En **Russie**, un projet de loi qui renforcerait la répression des citoyens gais, lesbiens, bisexuels et transgenres (GLBT) est rappelé pour révision – quoiqu'il n'ait pas été retiré complètement des projets à l'étude par les législateurs. Apparemment, le projet de loi retirerait aux parents GLBT la capacité de conserver la garde de leurs enfants en faisant du « fait d'orientation sexuelle non traditionnelle » le fondement du retrait de la garde. Maintenant, cependant, un porte-parole d'Alexei Zhuravlyov (le député d'extrême droite qui est à l'origine du projet de loi) affirme que le projet a été retiré, mais il devrait être déposé de nouveau après quelques modifications.

Si le projet de loi est entériné, cela signifierait que l'homosexualité serait considérée sur un pied d'égalité que la violence faite aux enfants et la toxicomanie à l'égard du droit de garde de leurs enfants. « Il n'est pas étonnant de constater que certaines familles gaies et lesbiennes préparent leur fuite de la Russie », a écrit l'acteur et producteur américain Harvey Fierstein dans le *New York Times* en juillet. Le président russe Vladimir Poutine a ajouté aux lois homophobes du pays en entérinant une autre loi qui interdit aux gais d'autres pays d'adopter des enfants russes.

La vidéo d'un groupe russe qui circule sur Internet se sert de mauvaises données scientifiques et de mensonges homophobes contre les personnes GLBT pour affirmer, entre autres, qu'elles adoptent des enfants dans le but de leur faire subir des violences sexuelles. La vidéo en russe, sous-titrée en anglais, d'un groupe du nom de Jeunesse en santé – Russie en santé, prétend à tort qu'« un enfant sur trois élevés par des couples de même sexe a été adopté pour des raisons de sexualité » et que « 50 % des pédophiles sont gais ». La vidéo affirme également que « les personnes gaies meurent 20 à 30 ans plus tôt que les personnes normales », et que l'orientation sexuelle peut être modifiée sans problème, « et traitée plus facilement que l'alcoolisme ».

Le projet de loi sur la parentalité a d'abord attiré l'attention internationale à la suite de la loi du pays contre la « propagande » homosexuelle. La loi interdit toute discussion sur l'homosexualité devant des mineurs. Les membres de la communauté GLBT russe soutiennent que la loi homophobe en vigueur a déjà des répercussions. Ils incitent à l'inimitié entre les personnes, c'est une véritable chasse aux sorcières », a confié à *Radio Free Europe/Radio Liberty* Sasha, une lesbienne qui habite Moscou avec sa conjointe et leur fils de trois ans. « Ils montent les gens les uns contre les autres comme des chiens. »

Bon nombre ont spéculé que la loi sur la « propagande » servira à arrêter des athlètes et des spectateurs des Jeux olympiques d'hiver de Sotchi. Habilités par la législation, les miliciens russes autoproclamés contribuent à

l'instauration d'un climat envahissant de peur et de violence pour les citoyens GLBT, ce qui entraîne à la fois des actes de violence publique allégués et des actes de tortures privés.

1^{er} novembre 2013 (Pink News) Le plus grand fabricant de vêtements de sport au monde, **Nike**, s'est engagé à verser tous les profits d'une nouvelle collection de vêtements pour défendre l'égalité des personnes GLBT dans les sports et a déjà versé 200 000 \$ à un organisme caritatif GLBT œuvrant dans le sport. Nike a lancé la collection #BeTrue plus tôt cette année. Le projet s'est concrétisé en octobre alors que le géant des vêtements de sport a versé 200 000 \$ à la LGBT Sports Coalition.

La Coalition espère mettre fin à l'homophobie dans les sports d'ici 2016. Selon Campus Pride, un des groupes affiliés de la Coalition, le don est le plus important montant jamais offert par le réseau des employés de Nike à une cause GLBT, et le tout premier don à la Coalition. « Aujourd'hui, nous avons besoin que plus de grandes compagnies prennent la parole et s'élèvent contre l'homophobie et l'intimidation liées à l'homophobie dans les sports, a dit Shane Windmeyer, le directeur général de Campus Pride. Et je crois que le geste de Nike servira à renforcer cette idée. »

Aux États-Unis, une grande joueuse de basketball ouvertement gaie, qui a affirmé son homosexualité en entrevue au mois de mars, a accepté d'associer son image à celle du géant du sport Nike, discréditant l'idée que l'affirmation de son orientation sexuelle puisse lui faire rater des occasions commerciales. La vedette américaine du basket Brittney Griner a affirmé son homosexualité, et a conseillé aux jeunes femmes qui l'admirent d'être « simplement vraies », et de ne pas se préoccuper de l'opinion des autres.

1^{er} novembre 2013 (Aljazeera) L'**Allemagne** est devenue le premier pays d'Europe à introduire un troisième genre pour permettre aux bébés nés avec des caractéristiques des deux genres de n'être identifié ni masculin ni féminin. La nouvelle loi donne aux parents la possibilité de laisser vide la section concernant le sexe de l'extrait de naissance, créant ainsi une catégorie « sexe indéterminé » au registre public. La mesure vise à éviter aux parents de prendre une décision précipitée en ce qui concerne les chirurgies controversées de réassignement sexuel pour les nouveau-nés, mais les détracteurs affirment que la loi ne va pas assez loin.

Lucie Veith, une personne intersexuée d'Hambourg a affirmé à *AFP* que les chirurgies cosmétiques génitales pour les nouveau-nés doivent être interdites complètement. Veith a dit que de laisser le sexe indéterminé à l'extrait de naissance n'était pas l'idée principale de son groupe, la section allemande de l'Association des personnes intersexes, ou d'autres de la communauté intersexuée. Des opérations sur des bébés et des bambins intersexués sont faites dans plusieurs pays d'Europe sans le consentement informé du patient, selon un rapport de 2012 de la Commission européenne sur le sujet.

Le Conseil de l'Europe a abordé la question pour la première fois le mois dernier par une résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire, invitant les pays membres à examiner la prévalence des « opérations non justifiées médicalement » qui pourraient causer préjudice aux enfants et s'assurer que personne ne soit sujet à un traitement médical ou chirurgical cosmétique plutôt qu'essentiel pour la santé durant l'enfance ».

Le rapport soutient également que plusieurs adultes nés intersexués sont en colère que ces chirurgies aient été pratiquées sans leur consentement. Les experts évaluent qu'une naissance sur 1500 à 2000 engendre un bébé au sexe indéterminé ou comportant des caractéristiques à la fois féminines et masculines.

14 novembre 2013 (AP) – Un procureur du **Sénégal** dit que cinq femmes ont été accusées en vertu de la loi homophobe du pays qui impose des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans pour tout comportement homosexuel. Les femmes ont été arrêtées à l'occasion d'un souper d'anniversaire dans un restaurant du quartier Yoff de Dakar.

Le président sénégalais Macky Sall a dit que le pays « n'était pas prêt » à décriminaliser les comportements homosexuels. Le groupe de défense des droits des femmes Women's Smile affirme que ces arrestations témoignent de l'environnement hostile dans lequel vivent les lesbiennes, qui seraient plus fréquemment ciblées par les policiers.

Les suspects comprennent une directrice adjointe de Women's Smile, le seul groupe qui défend les droits des lesbiennes au Sénégal.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

DÉCEMBRE 2013

◆ DIMANCHE 8 DÉCEMBRE – 14 H À 17 H

MONTRÉAL : POUR LES ADULTES, LES ENFANTS, LES AMIS ET LES FAMILLES : PARTY DES FÊTES

La Coalition des familles homoparentales et Enfants transgenres Canada vous invitent à leur party des Fêtes annuel ! Il y aura un spectacle de Filamboule le bouffon (clownerie, jonglerie et magie), de la musique par D.J. Évelyne, des activités et du bricolage pour petits et grands et, évidemment, une visite du père Noël. Pour le buffet, veuillez apporter quelque chose à partager. Vous pouvez apporter ce que vous voulez dans les catégories suivantes : **salade, repas principal, dessert ou breuvage (par exemple des jus ou des boissons gazeuses)**. S'il-vous plaît, rien avec des arachides sur les lieux pour des raisons d'allergies.

Lieu : Centre Greene, 1090, avenue Greene (métro Atwater). L'avenue Greene est à quelques rues à l'ouest d'Atwater. Le Centre est au sud de René-Levesque/Dorchester.

◆ MERCREDI 11 DÉCEMBRE

QUÉBEC : PARTY DES FÊTES

GRIS-Québec, GLBT-Québec et la branche de Québec de la Coalition des familles homoparentales vous invitent à un Party de Noël communautaire ! Détails à venir...

Endroit : 363, de la Couronne – bureau 202, Québec (Québec)

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Marie-Christine au 418-523-5572 ou par courriel à demystification@grisquebec.org.

JANVIER 2014 :

◆ SAMEDI 18 JANVIER – 10 H

QUÉBEC : GLISSADE FAMILIALE ET FONDUE À MONT TOURBILLON

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS.

◆ MARDI 21 JANVIER – 19 H

QUÉBEC : COURS POUR FUTURS PARENTS – 1^{RE} PARTIE : COMMENT FORMER UNE FAMILLE/QUESTIONS JURIDIQUES

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS. **INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE.**

Lieu : Université Laval

◆ JEUDI 30 JANVIER – 19 H

MONTRÉAL : CONFÉRENCE « POUR PARENTS DÉBORDÉS ET EN MANQUE D'ÉNERGIE »

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS.

Lieu : Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, Montréal, salle 204

◆ JOUR DE WEEK-END (selon la météo)

MONTRÉAL : GLISSADE EN FAMILLE

Lieu : Parc Pélican (à l'angle des rues Molson et Saint-Joseph)

Détails à venir...

FÉVRIER 2014 :

◆ SAMEDI 8 FÉVRIER – 20 H

FÊTE DE MI-ANNÉE POUR LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX MEMBRES AU BAR LE COCKTAIL

Pour adultes seulement : Une occasion pour les anciens et les nouveaux membres de se réunir et faire connaissance. On se retrouve au bar Le Cocktail!

(Voir le dépliant joint pour de plus amples renseignements.)

◆ LUNDI 10 FÉVRIER – 19 H

CONFÉRENCE SUR LES CLINIQUES DE FERTILITÉ

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS.

Lieu : Maison Parent Roback, 110, rue Sainte-Thérèse, Montréal (Québec) H2Y 1E6

◆ MARDI 11 FÉVRIER – 19 H

QUÉBEC : COURS POUR LES FUTURS PARENTS – 2^E PARTIE : L'ADOPTION

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS. INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE.

Lieu : Université Laval

◆ SAMEDI 22 FÉVRIER ET DIMANCHE 23 FÉVRIER

WEEK-END INTENSIF À MONTRÉAL POUR LES FUTURS PARENTS GLBT (EN FRANÇAIS)

VOIR LE DÉPLIANT JOINT POUR PLUS DE DÉTAILS. INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE.

Lieu : Maison Parent Roback, 110, rue Sainte-Thérèse, Montréal (Québec) H2Y 1E6

◆ UN SAMEDI EN FÉVRIER

RENCONTRE DE JEUNES PARENTS

Détails à venir...

Lieu : Maison Parent Roback, 110, rue Sainte-Thérèse, Montréal (Québec) H2Y 1E6

BABILLARD :

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredis de 9 h – 12 h et une série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : www.centredesfemmesdeverdun.org

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francis. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.

Info : margelleboisfrancis@hotmail.com

www.lamargelle.spaces.live.com

819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), www.dorshei-emet, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

◆ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est

disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032, St-Hubert (métro Beaubien).
Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

♦ **The Kid Scoop** : La référence tout-en-un pour les activités des enfants : www.kidscoop.com

DIVERS :

♦ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

.....
Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE. Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca